

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du samedi 23 mai 2020

Date de la convocation

le 18 mai 2020

Date de l'affichage

le 18 mai 2020

Présents :

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à neuf heures trente minute,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle pluricolaire sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mme FRANCOIS, MM. ELIE, DRELY, MARY, FAUCHEUX, Mmes PEREIRA, LACOMBLE, MM. FRANCOIS, TESTARD, Mmes JAMOIS, OUIN, DERWEDUWEN.

Excusés :

Mme PEAUCELLIER, Mr NACHUN

Avait donné procuration :

Mr NACHUN à Mr PAILLART
Mme PEAUCELLIER à Mme FRANCOIS

Assesseurs :

Mme OUIN et Mr ELIE

Secrétaire de séance :

Stéphanie PEREIRA

A l'ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints et élections des adjoints
- Election du délégué suppléant du Conseil Communautaire
- Installation des commissions
- Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints
- Délégation de fonction et de signature aux Adjoints
- Nomination d'un garde pêche

1 - Installation du Conseil Municipal

Monsieur PAILLART remercie les membres présents et les déclare installés dans leurs fonctions. En raison du Covid-19 la réunion s'est déroulée exceptionnellement dans la salle pluri scolaire.
Doyen d'Age : Mme Sylviane LACOMBLE.

2 - Election du Maire

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Monsieur PAILLART Jean-Charles

<u>Dépouillement</u> :	15	bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
	0	bulletins litigieux
	0	bulletin nul
	15	suffrages exprimés
	15	majorité absolue

Résultat : Monsieur PAILLART Jean-Charles 15 voix

Monsieur PAILLART Jean-Charles a été élu Maire de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

3 – Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints

* L'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Nombre de conseillers : 15

Nombre maximum de postes d'adjoints à créer : 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 3 postes d'adjoints.

Election du 1er Adjoint

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Madame FRANCOIS Marie-France

<u>Dépouillement</u> :	15	bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
	0	bulletins litigieux
	0	bulletin nul
	15	suffrages exprimés
	15	majorité absolue

Résultat : Madame FRANCOIS Marie-France 15 voix

Madame FRANCOIS Marie-France a été élue 1ère adjointe de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

Election du 2ème Adjoint

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Madame PEREIRA Stéphanie

Dépouillement : 15 bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
0 bulletins litigieux
0 bulletin nul
15 suffrages exprimés
15 majorité absolue

Résultats : Madame PEREIRA Stéphanie 15 voix

Madame PEREIRA Stéphanie a été élue 2ème adjointe de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

Election du 3ème Adjoint

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Monsieur DRELY Bernard

Dépouillement : 15 bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
0 bulletins litigieux
0 bulletin nul
15 suffrages exprimés
15 majorité absolue

Résultats : Monsieur DRELY Bernard 15 voix

Monsieur DRELY Bernard a été élu 3ème adjointe de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

4 – Election du délégué suppléant au Conseil Communautaire

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Monsieur MARY Gilles

Dépouillement : 15 bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
0 bulletins litigieux
0 bulletin nul
15 suffrages exprimés
15 majorité absolue

Résultats : Monsieur MARY Gilles 15 voix

Monsieur MARY Gilles a été élu délégué suppléant au Conseil Communautaire de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

5 – Installation des commissions

Monsieur le Maire remet aux conseillers un tableau où chacun se positionne dans les commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le tableau des commissions ci-joint.

6 – Indemnité du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire précise que suite à l'élection du Maire et des 3 Adjoint, il convient de fixer le montant de l'indemnité de fonction d'élu conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2123-23 à L2123-24). Population de la commune d'Herchies est comprise entre 500 à 999 habitants.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

De fixer l'indemnité brute mensuelle du Maire à 40.30% de l'indice brut 1027 - indice majoré 830 au 1^{er} janvier 2019 et de fixer l'indemnité brute mensuelle de chaque Adjoint à 10.7% de l'indice 1027 - indice majoré 830 au 1^{er} janvier 2019 (adjoints).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le taux des indemnités de Maire et d'Adjoints ci-dessus énumérés.

7 – Délégation de fonction et de signature au Maire et aux Adjoint

Monsieur le Maire précise que suite à l'élection du Maire et des 3 adjoints il convient d'attribuer les délégations de signature à chacun.

Il nomme les délégations de fonctions de chacun :

Délégations supplémentaires au Maire :

- De passer des contrats d'assurance, la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation des dons et legs, la fixation des reprises d'alignement, les déclarations préalables de travaux, les permis de construire en application d'un document d'urbanisme, les droits de préemption, de fixer les rémunérations et les régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sachant que ces points sont ensuite soumis pour validation au Conseil Municipal.

Délégation aux Adjoint :

Madame Marie-France FRANCOIS 1^{ère} Adjointe,

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires de gestion financière
- Etudier et rapporter les affaires concernant la voirie, l'urbanisme, les biens communaux, le cadre de vie de la commune
- Pêche communale
- Signer les mandats/titres et bordereaux

Madame Stéphanie PEREIRA 2^{ème} Adjointe,

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires scolaires, communications et affaires sociales
- Signer les mandats/titres et bordereaux

Monsieur Bernard DRELY 3^{ème} Adjoint,

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires concernant les fêtes et cérémonies
- Etudier et rapporter les affaires concernant la vie associative
- Signer les mandats/titres et bordereaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les délégations de fonction et de signatures ci-dessus énumérées.

8 – Nomination d'un garde pêche

Monsieur PAILLART précise que du fait de son poste d'Adjoint, Monsieur DRELY n'a plus le droit d'exercer ses fonctions de garde pêche.

Monsieur Philippe NACHUN se propose candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Monsieur Philippe NACHUN garde pêche sur le territoire de la commune d'Herchies.

La séance est levée à 11 heures 30.